

# LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE MOBILISÉE POUR «REBATTRE LES CARTES» DE LA PAC

A la veille de la prise de décision du ministère de l'agriculture suite au bilan de santé à mi-parcours de la Politique Agricole Commune (PAC) du 20 novembre 2008, bilan de santé qui propose aux états membres de définir des aménagements nationaux et qui concerne principalement la répartition des soutiens directs aux paysans, la Confédération paysanne en appelle à «rebattre les cartes» de la PAC.

**L**ES revendications du syndicat concernant la PAC se veulent «adaptées» au bilan de santé à mi-parcours établi au mois de novembre dernier souligne Mathieu Glorian, animateur régional de la Confédération paysanne du Nord et du Pas-de-Calais rencontré la semaine dernière à la Maison des Paysans de Saint-Laurent-Blangy, avec comme «mesure phare», l'abandon de la «référence historique».

## Abandonner la «référence historique»

«Les agriculteurs, explique-t-il, ont vu apparaître dans leur porte monnaie, en 1992, des «aides» à la production mises en place pour que l'Europe, jouant le jeu de l'OMC, puisse à la fois baisser le niveau de protection de son marché, faire baisser ses prix agricoles et, en théorie, maintenir ses exploitations. Sans entrer dans le détail, ces «aides» PAC étaient attribuées à l'hectare de culture en général et ceci en fonction des rendements moyens observés dans chaque région agricole. En 2003, la réforme de la PAC a découplé l'«aide» versée aux agriculteurs de leur production et l'«aide» n'a plus été calculée qu'en fonction seulement de la surface cultivée. Pour aboutir à l'évaluation de cette dotation qu'on appelle la Dotation à Paiement Unique (DPU), l'Union Européenne a pris pour référence, pour chaque agriculteur, la moyenne du montant des «aides» qu'il avait reçu en 2000, 2001 et 2002 et, en fonction de cette référence, pour faire simple, a attribué une «enveloppe» à chaque exploitant, enveloppe

pe qu'elle a ensuite divisé par le nombre d'hectares «éligibles» exploités.» ««Eligibles», précise l'animateur régional de la Confédération paysanne du Nord et du Pas-de-Calais, «car dans ce calcul, sous la pression des céréaliers, les prairies ont été exclues des DPU.»

## Un certain nombre d'aberrations...

Ce «découplage», par la réforme de la PAC de 2003, de l'«aide» et de la production, le calcul de l'«aide» à l'hectare sur la base de la moyenne des «aides» des années 2000, 2002 et 2003 – ce qui est appelé la «référence historique» – a engendré un certain nombre d'aberrations selon la Confédération Paysanne. Entre autres, malgré les clauses dites de «conditionnalité des aides» associées à cette réforme et présentées comme valorisant une gestion «durable» de la production agricole, elle a favorisé l'abandon des productions à haute valeur sociale - liées au maintien de la main d'oeuvre, à la limitation de l'extension des cultures... -, la concentration – en assurant notamment une «rente de situation» élevée aux grandes productions au détriment des plus petites fragilisées face à la concurrence et aux aléas du marché - et environnementale – en dévalorisant par exemple l'élevage herbier ou encore en décourageant le passage des productions agricoles du système conventionnel au système «bio»...

## «Rebattre les cartes»

A l'encontre de ce système, la Confédération Paysanne avance

un certain nombre de revendications. Le renforcement tout d'abord du soutien à l'élevage par l'attribution d'aides significatives aux hectares d'herbe, conditionnées à la production animale, et selon les territoires notamment «pour ne pas mettre en péril notre souveraineté alimentaire, notre capacité à nous nourrir, pour des raisons financières et importer, par exemple, au passage, de la viande d'Argentine» insiste Mathieu Glorian. Le maintien du couplage des aides aux vaches allaitantes et brebis permis par la réglementation. Pour les producteurs de fruits et légumes, une aide importante sur un nombre limité d'hectares avec une conditionnalité importante afin de maintenir la production sur le territoire et encourager, plus particulièrement encore dans ce domaine de production, les pratiques agricoles «durables».

L'encouragement à la production de protéines tant sur les fermes de grandes cultures que par l'introduction de légumineuses dans les systèmes fourragers, afin de réduire la dépendance vis-à-vis des protéines importées, entre autres, le soja OGM américain. Des aides plus élevées sur les 50 premiers hectares pour soutenir les petites et moyennes exploitations et limiter les rentes cumulatives. La mise en place d'un système de mutualisation des primes d'assurance entre les agriculteurs. Enfin, une gestion administrative non marchande des DPU pour empêcher la constitution de rentes issues de fonds publics.

Remarque concernant ce dernier point. «Dans le système actuel, précise Mathieu Glorian, les DPU sont «cessibles». Cela veut dire, par exemple, qu'un agriculteur

peut vendre ses terres à tel agriculteur et sa rente DPU à tel autre. La DPU fonctionne dans ce cas comme une action, comme un droit à une prime de l'Union Européenne qui peut être vendu 3 ou 4 fois sa «valeur» parce que son nouveau propriétaire pourra toucher la prime DPU pendant plu-

sieurs années. C'est complètement aberrant.» Ajoutons que le budget de l'UE dont environ 40% est consacré à la PAC a pour ressource un prélèvement de 1% de la TVA et d'une cotisation plafonnée à environ 1% du PNB communautaire.

Jérôme Skalski

## NE NOUS LAISSONS PLUS TRAIRE



Affiche de la Confédération Paysanne. A l'encontre de la PAC soumise à l'OMC qui est évoquée par le dessin de Samson, le syndicat est mobilisé pour une PAC qui soit un levier pour réguler les marchés et arrêter la précarisation et la disparition des paysans.



**C**E vendredi 16 janvier, réunis au siège de leur section, les communistes de l'arrageois ont présenté à la presse leurs analyses de la situation nationale et internationale ainsi que leur plan d'action pour l'année 2009. Ils ont aussi annoncé la prochaine fête de la cellule Duquesnoy-Lambert qui se déroulera le dernier week-end de janvier à la salle des fêtes de Beaurains.

Au programme, les 30 et 31 janvier, une exposition consacrée à la déportation et aux camps de concentration avec, pour le vernissage prévu le vendredi à 18 h30, la participation d'Annie Dubois, présidente de l'association des Orphelins de Résistant, de Dominique Watrin, président du groupe communiste au Conseil Général et de Jean Corbeau, président de l'ANACR ; un spectacle : «Il faut que je me souviene» proposé par la compagnie «A livre ouvert» à 19h00 – la salle des fêtes de Beaurains sera ouverte de 12h00 à 20 h00 - ; un repas militant, dimanche 1<sup>er</sup> février à 12 h 00, avec la participation du député communiste européen Jacky Hénin – réservation en contactant le 06 88 32 77 92, le 03 21 71 80 40 ou le 03 21 55 19 16. Pendant trois jours, Jean-Claude Faiteur, auteur de *Crime de fidélité*, présentera son ouvrage.